

Burundi : précipitation dans le procès pour le meurtre de l'Italien et de la Croate

@rib News, 01/12/2011 - Source AFP Un procureur burundais a requis la prison à vie lors du procès en flagrant délit des deux assassins présumés d'un coopérant italien et d'une religieuse croate, tués dans la nuit de dimanche à lundi dans le nord du Burundi, a-t-on appris de sources concordantes jeudi. Le tribunal doit rendre son verdict vendredi. « Les deux jeunes gens (...) ont été défrétés devant la chambre criminelle du tribunal de grande instance de Ngozi hier (mercredi) dans une procédure de flagrance, ce qui permet d'organiser le procès immédiatement », a indiqué par téléphone le procureur de Ngozi (Nord), Isidore Ntakarutimana.

« Nous poursuivons les deux prévenus pour six chefs d'accusation, à savoir assassinat, vol qualifié, enlèvement, coups et blessures, détention illégale d'armes et associations de malfaiteurs, (...), et nous avons requis une peine de servitude pénale perpétuelle », a-t-il poursuivi. Le coopérant italien et la religieuse croate ont été tués lors d'une attaque une mission religieuse à environ 140 km au nord de Bujumbura, près de la frontière rwandaise. Une deuxième religieuse d'origine italienne a été blessée dans l'agression. « C'était urgent de faire ce procès pour que la communauté internationale sache la vérité, le mobile du crime, et pour couper court aux spéculations de ceux qui voulaient l'attribuer à une rébellion naissante », a expliqué le magistrat burundais. Les deux prévenus avaient été arrêtés lundi par la police qui avait immédiatement avancé la thèse d'un crime crapuleux. Les deux hommes ont été présentés devant leurs juges sans aucune assistance judiciaire et en l'absence des parties civiles, a déploré un magistrat contacté sur place. Une procédure avec avocats et parties civiles aurait permis aux assassins présumés d'avoir un procès équitable comme le prévoit la loi burundaise et, aux familles des victimes, de comprendre pourquoi les leurs ont été tués, a-t-il estimé sous couvert d'anonymat. « Je m'occupais du rapatriement des corps des victimes, personne ne m'a invité, (...), je pense qu'il aurait fallu une enquête plus approfondie pour savoir si par exemple ces deux jeunes gens ont agi seuls ou pas », a renchéri le consul honoraire d'Italie au Burundi, Guido Ghirini. « Nous nous posons beaucoup de questions », a-t-il ajouté, regrettant à la précipitation avec laquelle ce procès a été organisé. « Nous avons des preuves matérielles (les prévenus) ont avoué leur crime dès l'instruction, (...), ils n'avaient pas besoin d'avocats car cela est un droit mais pas une obligation », a justifié le procureur de Ngozi, ajoutant que les parties civiles avaient toujours la latitude de saisir les juges. Les corps des victimes, Francesco Bazzani, un bénévole de l'association Ascom de Legnago, et mère Lukrecija Mamic, ont été rapatriés vers l'Italie dans la nuit de mercredi à jeudi.